



Forvis Mazars S.A.
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret – France



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambette
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PLANISWARE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PLANISWARE

Société anonyme
RCS : Nanterre – 403262082
200 avenue de Paris – 92320 Châtillon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société PLANISWARE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANISWARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « 2.2. Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne les incidences de la première application, au titre de l'exercice 2025, du règlement n° ANC 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable

Description des risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans la « Note 2.11. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires de la Société provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles, les services relatifs au déploiement du logiciel, les contrats de maintenance, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et est reconnu selon les modalités décrites dans la « Note 2.11. Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels. Ce chiffre d'affaires n'inclut pas les refacturations envers les autres entités du Groupe.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires de la Société diffère selon la typologie de produits : hormis le chiffre d'affaires liées aux ventes de licences perpétuelles qui est reconnu à la mise à disposition du logiciel au client et lorsqu'il ne reste plus d'obligation de performance significative envers le client, les autres typologies de chiffre d'affaires sont reconnues au fur et à mesure de la consommation des avantages de la prestation par le client.

L'évolution du chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre est un indicateur clé de performance. Par conséquent, il peut y avoir une pression sur la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus lié à la comptabilisation des différentes typologies de chiffres d'affaires et apprécier la pertinence des méthodes comptables retenues ;
- identifier les principaux contrôles de la société relatifs à la catégorisation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires et pertinents pour notre audit et évaluer leur conception et leur mise en œuvre ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires d'une période à l'autre et en vérifiant par sondage les informations de la base de calcul des produits constatés d'avance ainsi que leur exactitude arithmétique ;
- pour un échantillon de ventes, réaliser des réconciliations à la documentation contractuelle et aux preuves justifiant la livraison ou la réalisation de la prestation pour s'assurer de la correcte séparation des exercices.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en « Note 2.11. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4, L-22-10-10 et L-22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information

électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Planisware par l'assemblée générale du 26 septembre 2022 pour le cabinet KPMG SA et du 20 mai 1997 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la vingt-huitième année, dont pour chaque cabinet, deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,
Paris La Défense et Levallois Perret, le 08 avril 2026,

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:
Jessica Cluzeau
685E54E8974E4B6...

Jessica CLUZEAU

Associée

KPMG S.A.

DocuSigned by:
Jean-Pierre Valensi
DC3DB73AAFE848A...

Jean-Pierre VALENSI

Associé

1.3. Comptes annuels de la société mère

1.3.1. Compte résultat

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue		113 587	102 554
Chiffre d'affaires net	11	113 587	102 554
Production immobilisée	3	3 082	2 497
Subventions		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10	560	224
Autres produits		191	289
Produits d'exploitation		117 420	105 564
Autres achats et charges externes		16 515	21 139
Impôts, taxes et versements assimilés		1 381	1 080
Salaires		25 552	22 667
Cotisations sociales		13 080	11 885
Dotations aux amortissements des immobilisations	3	2 921	2 129
Dotations aux provisions des immobilisations		-	-
Dotations aux provisions des actifs circulants		38	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	10	876	1 633
Autres charges		2 404	1 855
Charges d'exploitation		62 767	62 388
Résultat d'exploitation		54 653	43 177
Produits financiers de participations		7 503	7 012
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		2 247	3 368
Reprises financières sur dépréciations et provisions		1	29
Différences positives de change		188	3 390
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		158	1 383
Produits financiers		10 097	15 182
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		17	1
Intérêts et charges assimilées		36	-
Différences négatives de change		2 965	1 730
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Charges financières		3 019	1 731
Résultat financier	12	7 078	13 451
Résultat courant avant impôts		61 731	56 627
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	83
Résultat exceptionnel	13	-	83
Participation des salariés		5 982	6 299
Impôts sur les bénéfices	14	5 949	5 177
Résultat net de la période		49 800	45 068

1.3.2. Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025			31 décembre 2024
		Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		9 134	- 6 639	2 496	1 099
Fonds commercial		5 118	-	5 118	5 118
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		2 377	-	2 377	1 261
Immobilisations incorporelles	3	16 630	- 6 639	9 991	7 478
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, mat. et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		14 714	- 10 464	4 250	4 504
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		1 504	-	1 504	-
Immobilisations corporelles	3	16 218	- 10 464	5 754	4 504
Participations		14 108	-	14 108	14 042
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		518	-	518	509
Immobilisations financières	4	14 626	-	14 626	14 551
Total actifs immobilisés		47 474	- 17 103	30 371	26 533
Avances et acomptes versés sur commandes		3 212	-	3 212	2
Créances clients et comptes rattachés		31 686	- 805	30 881	28 725
Autres créances	5	2 299	-	2 299	1 438
Charges constatées d'avance	5	1 794	-	1 794	2 273
Créances		35 780	- 805	34 975	32 436
Actions propres		9 550	-	9 550	22
Autres titres		74 191	-	74 191	1 772
Valeurs mobilières de placement	7	83 742	-	83 742	1 794
Disponibilités		79 038	-	79 038	139 708
Total actifs circulants		201 771	- 805	200 966	173 939
Frais d'émission d'emprunts à étaler		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Écarts de conversion actif	8	17	-	17	1
Total actifs		249 262	- 17 908	231 355	200 474

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social (dont versé : 7 025 772,60 euros)		7 026	7 002
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		23 278	23 278
Réserve légale		700	694
Autres réserves		116 076	92 809
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		49 800	45 068
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Total des capitaux propres	9	196 879	168 851
Provisions pour risques		1 462	1 139
Provisions pour charges		2 244	495
Provisions pour risques et charges	10	3 706	1 634
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes financières		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 357	5 317
Dettes fiscales et sociales		19 755	18 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 239	63
Autres dettes		-	110
Dettes d'exploitation	5	25 352	23 826
Produits constatés d'avance	5	5 417	6 129
Total des dettes		30 769	29 954
Écarts de conversion passif	8	1	35
Total passifs		231 355	200 474

1.3.3. Notes aux comptes annuels

Note 1.	Faits caractéristiques de l'exercice	5
Note 2.	Règles et méthodes comptables	6
Note 3.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	10
Note 4.	Immobilisations financières	11
Note 5.	États des échéances des créances et des dettes	12
Note 6.	Produits à recevoir et charges à payer.....	13
Note 7.	Valeurs mobilières de placement.....	13
Note 8.	Écarts de conversion	13
Note 9.	Capitaux propres	14
Note 10.	Provisions pour risques et charges	14
Note 11.	Chiffre d'affaires.....	15
Note 12.	Résultat financier.....	15
Note 13.	Résultat exceptionnel	15
Note 14.	Impôts sur les bénéfices.....	16
Note 15.	Engagements hors bilan.....	17
Note 16.	Effectif moyen	17
Note 17.	Rémunération des dirigeants	17
Note 18.	Plan d'attribution d'actions gratuites.....	17
Note 19.	Transactions avec les parties liées.....	18
Note 20.	Évènements postérieurs à la clôture	18
Note 21.	Identité de la société consolidante	18
Note 22.	Tableau des filiales et participations.....	19

L'exercice a une durée de douze mois et couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23 mars 2026 par le conseil d'administration.

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentations de capital pour les plans d'attribution d'actions gratuites

Le 1^{er} juin 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1^{er} juin 2024 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1^{er} juin 2025, par l'émission de 214 894 actions nouvelle d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 21 489,40 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Le 29 juillet 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 29 juillet 2024 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 29 juillet 2025, par l'émission de 18 832 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1 883,20 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Transmission universelle de patrimoine de la société Innovation Framework Technologies Asia Sàrl

Le 30 septembre 2025, la Société a procédé, dans le cadre d'une simplification de la structure juridique de son Groupe, à la dissolution sans liquidation de la société Innovation Framework Technologies Asia Sàrl. Cette dissolution a entraîné une transmission universelle du patrimoine (TUP) au profit de la Société avec un effet rétroactif sur le plan fiscal au 1^{er} janvier 2025. L'opération a généré un mali de fusion de 7 070 milliers d'euros dont 7 063 milliers d'euros de mali technique affecté aux titres de participation de Planisware Japan K.K. et un vrai mali de 7 milliers d'euros.

Programme de rachat d'actions

Le 1^{er} septembre 2025, la Société a confié un mandat de rachat d'actions à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros. Au titre de ce contrat, Rothschild Martin Maurel a racheté 518 019 actions Planisware pour un montant de 10 millions d'euros.

Note 2. Règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, tel que figurant dans le règlement ANC n° 2022-06 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes annuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2.2 Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025, a été appliqué de manière prospective pour la première fois sur l'exercice. Il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles des états financiers. Les comptes annuels de l'exercice 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes du compte de résultat ou de l'état de la situation financière, pour respecter le nouveau modèle des états financiers.

Résultat exceptionnel

A compter du 1^{er} janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; et
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement n'a pas d'incidence significative.

Modèle des états financiers

A compter du 1^{er} janvier 2025, le modèle des états financiers évolue comme suit :

- Le poste « Valeurs mobilières de placement » est désagrégé en : « Actions propres » et « Autres titres »,
- Le poste « Production vendue » n'est plus ventilé entre biens et services.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilisation est définie, ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée :

- Frais de développement 3 ans
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires 3 à 5 ans

Lorsque leur durée d'utilisation est indéfinie, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux immobilisations incorporelles est identifié, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise.

Fonds commercial

Le fonds commercial a une durée d'utilisation indéfinie, n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Le fonds commercial est affecté à un groupe d'actifs pour pouvoir être testé. La valeur actuelle est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Solutions informatiques développées en interne

Les solutions informatiques développées en interne sont comptabilisées au bilan à leur coût de production dès lors que l'ensemble des critères suivants est respecté :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la solution informatique en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation est démontrée ;
- la Société a l'intention d'achever la solution informatique et de l'utiliser ou de la commercialiser ;
- la Société a la capacité à utiliser ou à commercialiser la solution informatique ;
- la Société peut démontrer la probabilité d'avantages économiques futurs probables générés par la solution informatique;
- la Société dispose des ressources techniques, financières et autres afin d'achever la solution informatique ;
- la solution informatique est clairement identifiée et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable.

Les coûts de production sont enregistrés en charges dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères définis.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée :

- | | |
|---|-------------|
| • Constructions | 10 à 50 ans |
| • Installations générales, agencements, aménagements divers | 3 à 9 ans |
| • Installations techniques, matériel et outillage | 5 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| • Mobilier | 5 à 8 ans |

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux immobilisations corporelles est identifié, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, comptabilisés en charges.

Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée, du montant de cette différence. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement de la direction, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres, quote-part d'actif net comptable réévalué ou flux de trésorerie futurs actualisés.

2.6 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, comptabilisés en charges.

Lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. La valeur de marché est déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ou à leur valeur de réalisation estimée pour les titres non cotés.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

2.8 Actions propres

Les actions propres acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition en fonction de leur destination, soit au poste « Autres titres immobilisés », soit au poste « Valeurs mobilières de placement » :

- Les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation sont enregistrées au poste « Autres titres immobilisés » ;
- Les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue de leur livraison dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites, qu'elles soient spécifiquement allouées à un plan ou non, sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement » ;
- Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Planisware, sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. La valeur de marché est déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice. Les actions propres acquises en vue de leur annulation ou spécifiquement allouées à des plans d'attribution gratuite d'actions ne sont pas dépréciées.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors que la Société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, dont le montant peut être évalué de façon fiable. L'estimation de la provision prend en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Une provision est constatée sur la période d'acquisition des droits des dirigeants et des membres du personnel salarié du Groupe pour couvrir la charge future liée à la remise d'actions existantes dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites. La probabilité d'attribution est appréciée plan par plan compte tenu des dispositions de chaque plan.

2.10 Engagements de retraite

Les engagements de la Société au regard des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par un actuaire indépendant, en utilisant la méthode des unités de crédits projetées (« projected unit credit method »).

Les engagements calculés ne sont pas comptabilisés en provision pour risques et charges et sont présentés en engagements hors bilan.

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles et les contrats de maintenance associés, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et les services relatifs au déploiement du logiciel.

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'une licence perpétuelle est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de maintenance est comptabilisé de manière linéaire sur la durée totale du contrat,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « SaaS » est comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de cette durée tout au long du contrat,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « Subscription support » est généralement comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de la durée du contrat.
- Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services de support évolutif et de déploiement du logiciel est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables. Certaines prestations de services peuvent être conclues au forfait auquel cas le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

2.12 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation de l'opération.

À la clôture de l'exercice, l'ensemble des créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change non réalisés résultant de cette conversion sont comptabilisés dans les postes « Écarts de conversion actif/passif ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les écarts de change constatés à la clôture de l'exercice sur des disponibilités en devises sont comptabilisés au compte de résultat.

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	31 décembre 2025
Frais de développement	-				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 133	123	1 882	- 3	9 134
Fonds commercial	5 118				5 118
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 261	3 082	- 1 882	- 84	2 377
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	13 512	3 205	- -	87	16 630
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations techniques, mat. et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	13 102	2 060		- 448	14 714
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	1 504			1 504
Total valeurs brutes immobilisations corporelles	13 102	3 565	- -	448	16 218

Les coûts de production activés comprennent exclusivement les coûts salariaux.

Le fonds commercial est principalement composé du mali technique lié à la fusion de la société NQI à hauteur de 5 000 milliers d'euros.

Les acquisitions des immobilisations corporelles concernent principalement du matériel informatique pour l'infrastructure cloud et des aménagements pour la réfection des locaux de Châtillon.

3.2 Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Dotations	Transferts	Cessions et sorties	31 décembre 2025
Frais de développement	-				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 035 -	607		3 -	6 639
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-				-
Total amortissements immobilisations incorporelles	-	6 035 -	607	-	6 639
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations techniques, mat. et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	8 598 -	2 314		448 -	10 464
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-				-
Total amortissements immobilisations corporelles	-	8 598 -	2 314	-	10 464

Au 31 décembre 2025, le fond commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Note 4. Immobilisations financières

4.1 Valeurs brutes

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Participations	14 042	66		14 108
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	509	42 -	33	518
Total valeurs brutes immobilisations financières	14 551	108 -	33	14 626

La Société a créé deux nouvelles filiales commerciales, Planisware Korea LLC en Corée du Sud et Planisware Belgium SRL en Belgique.

Le tableau des filiales et participations figure en note 22.

4.2 Dépréciations

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
Total dépréciations immobilisations financières	-	-	-	-

Note 5. États des échéances des créances et des dettes

5.1 Créances

Les créances se décomposent selon les échéances ci-dessous :

en milliers d'euros	Montants bruts	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	518		518
Actifs immobilisés	518	-	518
Avances et acomptes versés sur commandes	3 212	3 212	
Créances clients et comptes rattachés	31 686	31 686	
Autres créances	2 299	2 299	
Charges constatées d'avance	1 794	1 794	
Actifs circulants	38 991	38 991	-
Total	39 509	38 991	518

5.2 Dettes

Les dettes se décomposent selon les échéances ci-dessous :

en milliers d'euros	Montants bruts	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 357	4 357		
Dettes fiscales et sociales	19 755	19 755		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 239	1 239		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	5 417	5 417		
Total	30 769	30 769	-	-

Note 6. Produits à recevoir et charges à payer

6.1 Produits à recevoir

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 847	1 208
Autres créances	20	10
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	78	121
Total produits à recevoir	2 945	1 338

6.2 Charges à payer

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364	1 460
Dettes fiscales et sociales	15 300	14 883
Autres dettes	-	110
Total charges à payer	16 664	16 453

Note 7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Actions propres	9 550	-	9 550	22
Dépôts à terme	72 392	-	72 392	-
SICAV	1 799	-	1 799	1 772
Total valeurs mobilières de placement	83 742	-	83 742	1 794

Au 31 décembre 2025, la Société détient 493 555 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions initié le 1^{er} septembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à l'acquisition de 1 112 900 titres au prix unitaire moyen de 21,14 euros et à la cession de 595 681 titres au prix unitaire moyen de 22,69 euros.

Note 8. Écarts de conversion

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change en vigueur à la date de clôture a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

en milliers d'euros	Ecarts de conversion actif	Ecarts de conversion passif
Clients et comptes rattachés	9	1
Autres créances	8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	1
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	17	1

Note 9. Capitaux propres

9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de Planisware S.A. s'élève à 7 025 772,60 euros, divisé en 70 257 726 actions ordinaires (contre 70 024 000 actions au 31 décembre 2024), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro.

9.2 Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Affectation du résultat	Variations de capital	Résultat net de la période	31 décembre 2025
Capital social	7 002		23		7 026
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	23 278				23 278
Réserve légale	694	6			700
Autres réserves	92 809	23 290	-	23	116 076
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	45 068	-	45 068	49 800	49 800
Total capitaux propres	168 851	-	21 772	-	49 800
					196 879

Les variations des capitaux propres se détaillent comme suit :

- Le 1^{er} juin 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1^{er} juin 2024 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1^{er} juin 2024, par l'émission de 214 894 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 21 489,40 euros, rémunérée par incorporation de réserves.
- Le 19 juin 2025, l'Assemblée générale de la Société a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2024, soit 0,31 euro par action, sous un montant de 21 771 717 euros. Le dividende a été payé le 26 juin 2025.
- Le 29 juillet 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 29 juillet 2024 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 29 juillet 2025, par l'émission de 18 832 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1 883,20 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Note 10. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2025
Provisions pour litiges	1 116	277			1 393
Provisions pour pertes de change	1	17	-	1	17
Provisions pour charges	21	301	-	21	301
Autres provisions pour risques	495	1 994	-	495	1 994
Total provisions pour risques et charges	1 634	2 590	-	495	23
Dont dotations et reprises					
exploitations		2 572	-	495	21
financières		17	-	-	1
exceptionnelles					

Les autres provisions pour risques comprennent principalement une provision pour couvrir la charge future liée à la remise d'actions existantes dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites pour 1 696 milliers d'euros.

Note 11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

en milliers d'euros	2025			2024
	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue	36 949	76 638	113 587	102 554
Chiffre d'affaires net	36 949	76 638	113 587	102 554

Note 12. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 7 078 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Produits financiers de participations	7 503	7 012
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 247	3 368
Reprises financières sur dépréciations et provisions	1	29
Différences positives de change	188	3 390
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	158	1 383
Produits financiers	10 097	15 182
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	17	1
Intérêts et charges assimilées	36	-
Différences négatives de change	2 965	1 730
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	3 019	1 731
Résultat financier	7 078	13 451

Les produits financiers de participations sont composés des dividendes perçus des filiales. Sur l'exercice 2025, la Société a perçu des dividendes de la part de Planisware USA pour 4 894 milliers d'euros, de Planisware Deutschland pour 2 000 milliers d'euros et Planisware MIS pour 609 milliers d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés correspondent aux intérêts perçus des placements court-terme faits par la Société dans des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement.

Les différences de change relatives aux opérations financières s'élèvent à -2 777 milliers d'euros sur l'exercice 2025 et résultent majoritairement des positions de trésorerie en devises étrangères (dollar américain, yen japonais).

Note 13. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises exceptionnelles sur provisions et transfert de charges	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	83
Résultat exceptionnel	-	83

Note 14. Impôts sur les bénéfices

14.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant avant impôt	61 731 -	7 487	54 244
Résultat exceptionnel et participation	- 5 982	1 538 -	4 444
Résultat comptable	55 749 -	5 949	49 800

La Société bénéficie du dispositif « IP Box ». L'IP Box est un dispositif qui permet à Planisware de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% sur ses revenus tirés de la propriété intellectuelle. Au cas d'espèce, les revenus éligibles sont les revenus en lien avec la maintenance évolutive générant des nouvelles versions du logiciel Planisware Enterprise. Via ce dispositif, la Société a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 6 055 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

14.2 Crédits d'impôts

Les crédits d'impôt se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Crédit d'impôt recherche	582	810
Autres crédits d'impôt	98	60
Total crédits d'impôts	680	869

Les autres crédits d'impôt correspondent principalement au crédit d'impôt mécénat et au crédit d'impôt correspondant à la retenue à la source des dividendes reçus de Planisware USA.

14.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les différences temporaires sur le calcul de l'impôt génèrent, au 31 décembre 2025, un allègement futur de la dette d'impôt de 5 265 milliers d'euros en base :

en milliers d'euros	Base	Impôt
Provisions pour risques et charges	679	175
Participation des salariés	4 328	1 118
Ecarts de conversion	1	0
Autres	256	66
Total allègements de la dette future d'impôt	5 265	1 360

Le calcul a été effectué en prenant en compte la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%, soit un taux d'impôt de 25,825%.

La Société n'a pas de déficit reportable.

Note 15. Engagements hors bilan

en milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de retraite		3 021
Avals, cautions, et garanties		26
Autres engagements		
Total engagements	-	3 047

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,70%
- Taux d'augmentation des salaires : 2%
- Table de mortalité : TH 19-21 pour les hommes et TF 19-21 pour les femmes
- Taux de turnover : 0% à 7% en fonction de l'âge des salariés
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 64 ans
- Convention collective : SYNTEC

Note 16. Effectif moyen

L'effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice est de :

en nombre de personnes	2025	2024
Ouvriers	-	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	15	15
Cadres et ingénieurs	284	283
Effectif moyen	300	298

Note 17. Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont composés du directeur général et des trois cofondateurs de la Société. Leur rémunération, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, enregistrée dans le compte de résultat (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) s'élève à 1 342 milliers d'euros en 2025 et 1 505 milliers euros en 2024.

Note 18. Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites se détaillent comme suit :

Plan 11 octobre 2023

Le conseil d'administration du 11 octobre 2023 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 11 octobre 2023 d'un maximum de 121 500 actions au profit du Directeur Général du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises, par tranches successives, le 11 octobre 2024, le 11 octobre 2025 et le 11 octobre 2026, à condition que le bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à la fin de chaque tranche. Le nombre définitif d'actions attribuées sera soumis à des conditions de performance hors marché pour chaque tranche.

Plan 1^{er} juin 2024

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1^{er} juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Plan 29 juillet 2024

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Plans 2 juin 2025

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Plan 11 octobre 2023	Plan 1 ^{er} juin 2024	Plan 29 juillet 2024	Plan 2 juin 2025	Plan 2 juin 2025 Etats-Unis
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2024	111 000	214 934	60 000	-	-
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	106 586	13 560
Nombre d'actions émises	24 464	214 894	18 832	-	-
Nombre d'actions non acquises définitivement	26 036	40	6 168	-	-
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2025	60 500	-	35 000	106 586	13 560

Note 19. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transaction significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Note 20. Évènements postérieurs à la clôture

Le 3 mars 2026, le Groupe a confié un mandat de rachat d'actions en vue de leur annulation à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros.

Note 21. Identité de la société consolidante

Les comptes de Planisware S.A. sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Olhada Sàrl, société à responsabilité limitée inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 403.086.929 et qui est domiciliée 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

Note 22. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2025, les filiales et participations de la Société sont toutes détenues à 100% :

en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Planisware USA Inc.	278	6 060	100%	278	278	-	-	86 109	5 500	4 894
Planisware Deutschland GmbH	25	2 214	100%	26	26	-	-	31 167	2 808	2 000
Planisware UK Ltd.	12	115	100%	12	12	360	-	5 071	113	-
Planisware Singapore Pte. Ltd.	0	547	100%	0	0	-	-	3 783	284	-
Planisware Japan K.K.	525	1 362	100%	10 026	10 026	-	-	6 335	111	-
Planisware MIS	2	1 546	100%	3 700	3 700	-	-	8 615	1 849	609
Planisware Belgium SRL	2	2	100%	2	2	376	-	642	190	-
Planisware Korea LLC	64	64	100%	64	64	625	-	-	237	-